

Le calcul est très simple. Cette somme représentait \$50 par tête, la population de Terre-Neuve étant alors de 207,000. Quant au montant supplémentaire de deux millions, le Canada devait verser, à cet égard, un intérêt annuel de 5 p. 100. En 1895, la dette du Canada représentait \$50 par tête et celle de Terre-Neuve \$75 par tête, soit quinze millions. Le gouvernement de sir Mackenzie Bowell refusa carrément d'assumer de plus lourdes responsabilités par crainte de réaction de la part des autres provinces.

Le 16 avril 1895, il écrivait au comte d'Aberdeen:

Au sujet de notre entretien d'hier après-midi, j'inclus ici un mémoire indiquant le côté financier de nos négociations avec les délégués de Terre-Neuve. Votre Excellence y verra les difficultés qui nous empêchent d'accéder pleinement à la requête des représentants de cette colonie. Si ces chiffres et ces explications ne sont pas suffisamment clairs et détaillés, je vous prie de me le faire savoir et je fournirai tout autre détail que pourra exiger Votre Excellence.

Il était d'avis que la Grande-Bretagne devrait assumer la dette de cinq millions de dollars. Voilà pourquoi les pourparlers ont échoué.

Après que, par plébiscite, la population eut approuvé en 1948 l'idée de confédération, une députation se rendit au Canada. Vu que les adversaires de la confédération à Terre-Neuve avaient manifesté leur opinion de façon indubitable, la députation fut en mesure de dire que les conditions proposées par le très honorable W. L. Mackenzie King n'étaient pas suffisantes. Ces conditions furent alors améliorées, mais avons-nous obtenu une subvention permanente qui tenait compte de la dette différente des deux pays par tête d'habitant? Quelle est aujourd'hui au Canada la dette par tête? Est-il quelqu'un à la Chambre en mesure de le dire? Est-elle de \$1,000 ou de \$1,400? L'an dernier, la dette de Terre-Neuve par tête d'habitant était de \$200. Celle du Canada était sept fois plus élevée. Cela ne signifie-t-il pas que la population de Terre-Neuve a maintenant assumé cet écrasant fardeau de la dette canadienne? Dorénavant, la dette de Terre-Neuve n'est plus de \$200 par tête mais de \$1,400.

Je doute fort que la population puisse continuer dans ces conditions. On lui a accordé une augmentation d'allocations transitoires. J'ai calculé le montant du revenu qu'il restait à Terre-Neuve après la suppression de l'impôt sur le revenu, des droits de douane et des taxes d'accise. D'après les chiffres mentionnés dans le Livre noir publié par le gouvernement fédéral, il reste à Terre-Neuve environ 1 million de dollars. Nous avons, bien entendu, reçu une allocation de 6 millions de dollars au lieu de

l'impôt sur le revenu, mais cela ne porte qu'à 7 millions le revenu de Terre-Neuve.

Pour les seuls travaux publics, il en a coûté environ 10 millions par année depuis dix ans; les mesures de santé publique ont entraîné des frais de 6 à 7 millions annuellement et l'éducation a nécessité des dépenses d'environ 5 millions par année. Nous constaterons maintenant qu'on dira aux pauvres Terre-neuviens déçus qu'il leur faut trouver d'autres sources de revenu. On dira aux gens des diverses circonscriptions, ceux de Placentia et de St. Mary's et des divers comtés que mes collègues de Terre-Neuve représentent également: "Vous ne pouvez obtenir maintenant de fonds pour fins d'éducation. Nous n'en avons pas à vous donner. Il vous faudra les trouver vous-mêmes. Comme les autres provinces du Canada, vous prélèverez directement du peuple la moitié de l'argent nécessaire à l'agriculture, à la santé et au bien-être, ainsi qu'aux travaux publics. Nous ne sommes pas habitués à l'impôt direct. Seuls le sont les contribuables à salaires élevés; ceux dont le revenu est modique n'acquittent que l'impôt indirect.

J'ai dit à mes mandants que je demanderais à un porte-parole ministériel d'expliquer le principe sur lequel on a établi les conditions financières de l'accord. Nous venons ici aujourd'hui, du moins j'y viens, pour chercher à obtenir justice et amélioration de ces conditions. Si notre chef eût été élu à la tête d'un parti qui détient la majorité des voix, il aurait été fort possible, en présentant bien notre cause, de faire améliorer ces conditions. Quelle sera maintenant notre attitude? La Chambre tient sans doute à savoir quelle attitude nous adopterons, nous qui avons combattu la confédération, qui étions opposés au principe, aux méthodes auxquelles on a eu recours, aux conditions qui nous paraissaient inadmissibles. Après mûre réflexion, nous admettons le fait de la confédération. Dans l'intérêt de la paix, de l'harmonie et de l'unité, nous travaillerons pour le bien-être et l'avantage de tout le pays. Mais nous nous attendons toujours à être traités équitablement par le Gouvernement.

J'aborde maintenant deux points du discours du trône. Il s'agit tout d'abord de la route transcanadienne. Pour bien des raisons, la population de notre île est dispersée. Nos gens s'intéressent surtout aux pêcheries qui entourent l'île et ses milliers de milles d'anses et de baies. L'intérieur est à peine mis en valeur. Malgré cela, nous avons aménagé plus de 2,500 milles de routes. Certes, elles ne sont pas toutes de première classe, la plupart même ne valent pas des routes secondaires. Mais nous possédons néanmoins un